

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 26 MARS 2007
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 39

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, M. KLIPFEL, (excusés), M. FOEHLICH, qui étaient représentés
respectivement par M. VOGEL, Mme WINCKEL, M. FEIG.

MM. WAGNER, NEUHARD, SUSS, BABILON, ZINCK, (excusés) ;

MM. HERRLE, WITTMER, Mme GESANG, M. TREIBER.

DEL. N° 056/2007conseil

OBJET : ASSAINISSEMENT

VALIDATION DE L'AVP : OSSATURE DE COLLECTE 2^E TRANCHE AXE DU SOULTZBAEHEL A LANGENSOULTZBACH

- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *CONSIDERANT la compétence « assainissement » et notamment certaines compétences y relatives transférées au S. D. E. A.,*
- *VU la délibération n° 116/2004 du conseil communautaire du 20 décembre 2004 validant le programme du contrat pluriannuel 2005 - 2007 secteur sud du service d'assainissement de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *CONSIDERANT l'avant-projet des travaux de l'ossature de collecte (2^e tranche) axe du Soultzbaechel et rue principale à Langensoultzbach, établi par le S. D. E. A., dont le coût d'objectif des travaux s'élève à :*
 - . tranche ferme : 258 000 € HT (2^e tranche de travaux)*
 - . tranche conditionnelle 1 : 120 000 € HT (3^e tranche de travaux)*
 - . tranche conditionnelle 2 : 55 000 € HT (3^e tranche de travaux parties privatives)*
 - soit un total de 433 000 € HT*
- *ENTENDU l'exposé de Mme Weiss, vice-présidente, chargée des questions relatives à la compétences « assainissement »,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

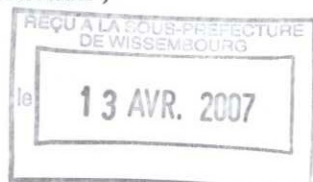
- **approuve l'avant-projet établi par le S. D. E. A. pour un coût d'objectif de 433 000 € HT, soit :**

tranche ferme	258 000 € HT (2^e tranche de travaux)
tranche conditionnelle 1	120 000 € HT (3^e tranche de travaux)
tranche conditionnelle 2	55 000 € HT (3^e tranche de travaux)

pour les travaux de l'ossature de collecte (2^e tranche) axe du Soultzbaechel et rue principale à Langensoultzbach ;
- **demande au président de solliciter l'inscription de la 3^e tranche de travaux au contrat pluriannuel 2005 - 2007 de la communauté de communes de la vallée de la Sauer :**

tranche conditionnelle 1	120 000 € HT (3^e tranche de travaux)
tranche conditionnelle 2	55 000 € HT (3^e tranche de travaux)
Total	175 000 € HT

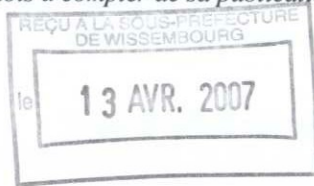
pour lesdits travaux ;



.../...

- autorise le président à engager les démarches, et à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 11 avril 2007
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "B. Logel", enclosed within a large, loopy oval stroke.